



APPEL A CANDIDATURES POUR UNE RESIDENCE-MISSION
dans le cadre du CONTRAT TERRITORIAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE
« EN CORPS »
des villes de Choisy-le-Roi, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges

PREAMBULE

Le Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) est un dispositif visant à amplifier sur un territoire une politique d'éducation artistique et culturelle à destination des habitants. Le contrat est signé entre l'Etat et les collectivités territoriales. Il permet de coordonner les efforts des partenaires désireux de développer une politique d'éducation artistique et culturelle.

Ce présent contrat met notamment en œuvre des résidences d'artistes ou de professionnels de la culture. Il s'agit pour les artistes ou professionnels de la culture résidents de s'engager dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratie culturelle. A ce titre, les résidences-missions du CTEAC reposent sur les 3 piliers de l'Éducation Artistique et Culturelle : fréquenter/rencontrer les œuvres et les artistes ; pratiquer ; et s'approprier.

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, adolescents et des jeunes adultes de son territoire, les villes de Choisy-le-Roi, Valenton, et Villeneuve-Saint-Georges, soutenues par le ministère de la Culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France), recherchent un artiste/collectif d'artistes ou/et un (des) professionnel(s) de la culture afin de mettre en œuvre **une résidence-mission**.

Cette résidence-mission s'inscrit dans tous les champs artistiques pouvant traiter de **la corporalité**. Les constats évoqués par les 3 villes sur la question du rapport au corps éprouvée par la jeunesse soit par la crise de l'adolescence, soit par les difficultés sociales sont autant de sujets à traiter. Les villes souhaitent ouvrir largement l'appel à candidature sans circonscrire de discipline particulière.

1. Présentation du territoire du CTEAC et des publics

a. Présentation du territoire

La dimension territoriale de ces résidences-missions nécessite un lien fort avec les forces vives des trois villes ainsi qu'avec les structures et équipements qui sont implantés sur son territoire ou qui l'irriguent. A ce titre, les résidents pourront s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle du territoire, qu'ils soient professionnels de la culture, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, etc. Peuvent être cités sans pour autant être exhaustifs les :

- Services de la culture, de la Politique de la ville, de l'éducation, de la Démocratie Locale, des Sports, du CCAS, de la jeunesse (Pôle enfance-loisir et Pôle jeunesse) des villes
- Centres sociaux et SMJ
- Associations de danse, de musique et de théâtre du territoire
- Associations sociolinguistiques
- Réseau des médiathèques
- Réseau des conservatoires
- Cinémas
- Théâtre de Choisy-le-Roi
- Salle de spectacle de Valenton
- Théâtre de Villeneuve-Saint-Georges
- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Val-de-Marne (DASEN)

La ville de Choisy-le-Roi

Le présent CTEAC s'étend sur la ville de Choisy-le-Roi, il est néanmoins établi avec un équipement culturel d'intérêt national, une scène conventionnée pour la diversité linguistique, le Théâtre et Cinéma de Choisy-le-Roi. L'ensemble du projet qui est porté est consultable sur le site www.theatrecinemachoisyleroi.fr

En sillonnant les rues de Choisy-le-Roi on entend parler français. Mais aussi portugais, arabe, espagnol, russe, bambara et bien d'autres langues... C'est ainsi que Cécile MARIE a eu l'idée de proposer à cette population cosmopolite et polyglotte, des spectacles où résonne cette diversité linguistique. Affirmer que le théâtre est fréquenté par la population Choisyenne, c'est constater que sa diversité est bien présente dans les fauteuils du théâtre. Nous avons choisi de communiquer cette volonté auprès du public par l'intermédiaire des langues, notamment celles de l'immigration, en les considérant et en les valorisant, touchant ainsi une nouvelle dimension de l'intervention publique.

Les territoires, les villes ne connaissent souvent pas leurs propres ressources en langues. Nous avons choisi d'agir avec de nouveaux projets créatifs qui aident à lutter contre les préjugés et changer les représentations vis à vis des langues de l'immigration.

Un moyen concret d'incarner la diversité culturelle que nous nous appliquons tous à défendre, et en écho avec la réalité des hommes et des femmes d'un territoire.

Choisy-le-Roi (43 000 habitants) est au cœur de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Grand Orly Seine Bièvre regroupant 24 communes et 700 000 habitants, né de la fusion-extension de 3 EPCI et de 8 villes « associées ». Territoire à forts enjeux, il est le plus peuplé après Paris, le premier pôle d'emploi de la métropole après Paris, le premier producteur de logements, avant Paris.

Ce Territoire réunit des enjeux régionaux aussi divers que l'économie productive de la vallée de la Seine, la logistique fluviale, ferroviaire et routière, le développement de la plateforme aéroportuaire, le MIN de Rungis, ou encore les économies de la santé, de l'eau, des milieux et des sols. Il occupe une place charnière entre la grande couronne et la zone dense.

La **situation centrale de Choisy-le-Roi au cœur de territoires stratégiques** est une opportunité de développement qui l'a conduite à développer une vaste dynamique de restructuration urbaine dans de nombreux quartiers de la ville, des projets urbains aux investissements en équipements (groupes scolaires, sportifs, culturels...) ainsi que des partenariats solides avec notamment les acteurs institutionnels.

Une ville dynamique et en pleine évolution

En pleine évolution démographique depuis les années 2000, la commune de Choisy-le-Roi a le potentiel de deux rives de la Seine et bénéficie d'une bonne desserte ferroviaire et d'un pôle intermodal de niveau régional.

Elle a déjà connu un fort renouvellement urbain, processus qui se poursuit jusqu'à post 2020 (estimations basées sur le rythme annuel de construction de logements et l'analyse des mutations dans l'ancien).

Pour faire face à la pression sur les équipements en général, ceux scolaires en particulier, la commune de Choisy-le-Roi mène de nombreux projets mettant en œuvre les orientations de **son projet de ville 2014-2020**, liant ses politiques de l'habitat, de développement économique, de cadre de vie et son agenda 21.

Elle a en outre pour objectif d'améliorer le cadre de vie des Choisyennes et des Choisyens, en apportant de nouvelles modalités de gestion de ses espaces publics, et en premier lieu les espaces verts présents sur la commune.

Ainsi, Choisy-le-Roi s'est fixé pour objectif d'aménager de nouveaux parcs urbains (parc paysager des Hautes Bornes, renaturation des berges et aménagement de nouveaux espaces publics sur les berges de Seine....) et **de réaménager ceux existants, dont le parc Thorez (3 hectares)**.

Le projet de ville porte ainsi l'ambition de développer de nouvelles liaisons vertes, de trames verte et bleue, ainsi que la création de corridors écologiques.

Les objectifs poursuivis sont en outre de construire 400 logements/ an sur la durée du Programme Local de l'Habitat Intercommunal adopté en 2015 et de créer 6 000 emplois supplémentaires dans une démarche de rattrapage économique. La **poursuite de la réalisation et/ou de la rénovation d'équipements publics en réponse à la croissance démographique** observée depuis une dizaine d'années est une condition sine qua none.

Enfin, l'élaboration d'un schéma de mobilités douces et de nouveaux modes de déplacements est un axe important du projet de la commune, et ce, afin d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants et salariés présents sur le territoire communal.

LES EQUIPEMENTS (hors Théâtre et Cinéma)

- Espace Langevin, centre socio-culturel situé dans un quartier prioritaire ;
- La Tannerie, conservatoire à rayonnement communal de musique, de danse et d'arts plastiques ;
- Les Locomusics, pratique des musiques actuelles amplifiées qui s'adressent aux jeunes de 11 à 25 ans ;
- Médiathèque Aragon, un lieu récent volontairement tourné vers le numérique, sur les quais de la Seine ;
- Sports : piscine municipale (jouxant le Théâtre Cinéma), 7 gymnases, stade, etc.

ENSEIGNEMENT

- 8 écoles élémentaires
- 9 écoles maternelles
- 4 collèges – construction d'un collège entre Choisy et Villeneuve
- 2 lycées professionnels

Et environ 200 associations actives dont la plupart travaillent déjà avec le Théâtre et le Cinéma.

La ville de Villeneuve-Saint-Georges

Villeneuve-Saint-Georges, située à 15 km de Paris en limite de première et deuxième couronne, à la confluence de l'Yerres et de la Seine, occupe une position unique dans le Val-de-Marne. Marquée par une situation d'étranglement géographique entre la Seine et le coteau, Villeneuve-Saint-Georges est à la fois une porte d'entrée exceptionnelle sur le grand paysage et un point de passage névralgique de grandes infrastructures d'envergure métropolitaine.

La Ville compte aujourd'hui 32 626 habitants. Elle cumule de nombreuses difficultés sociales et économiques avec près de 52% de foyers fiscaux non imposables et un taux de chômage qui atteint 16,7% en 2011, soit 4,8 points au-dessus de la moyenne départementale. Les formes de pauvreté y sont diffuses sur l'ensemble du territoire communal.

Elle dispose cependant de réelles ressources qu'il s'agit de valoriser : un territoire bien desservi et bien équipé, disposant d'atouts paysagers pluriels (espaces verts, berges) ; une population jeune, multiculturelle, volontaire (48% de la population a moins de 30 ans - Insee 2013).

QUARTIERS

5 quartiers relèvent du périmètre prioritaire :

- Le quartier Nord regroupe environ 8 400 personnes. Il a été retenu dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).
- Le Centre ville regroupe environ 5 000 personnes.
- Le Quartier du Plateau regroupe environ 3 900 personnes.
- Quartier Triage : 2 200 habitants.
- Les Tours : 4 200 habitants

Deux autres quartiers sont des quartiers dits de veille :

- Quartier Belleplace/Blandin : environ 2 400 personnes.
- La Pologne : composé d'environ 111 ménages soit 330 personnes dont 130 enfants, aux statuts d'occupation souvent irréguliers et présentant des risques sanitaires importants.

Il est à noter pour ces 2 quartiers la difficulté d'établir des diagnostics précis étant donné que la population issue des communautés des gens du voyage de ce secteur reste non recensée.

EMPLOI

On note à Villeneuve-Saint-Georges une fragilité des petits commerces, avec des phénomènes de déqualification et de perte de diversité commerciale (notamment en centre ville) qui tendent à se généraliser sur l'ensemble des secteurs commerciaux de la ville. Les problématiques d'insécurité et les nuisances, associées à un pouvoir d'achat limité, ont un impact négatif sur le maintien et l'installation d'entreprises et de commerces dans les quartiers.

De ce fait, certains quartiers tels que le quartier Nord et le Plateau manquent de commerces de proximité (vacance des locaux en augmentation, secteurs peu demandés ...) et souffrent en parallèle d'une désertification en termes de services de proximité (santé, poste, banque...).

Le site ferroviaire, initialement pourvoyeur de nombreux emplois, souffre d'une diminution d'activités (fermeture du triage...) et de l'existence de friches industrielles.

ECOLES

- 11 écoles maternelles (1800 élèves)
- 10 écoles élémentaires (2 600 élèves)
- 3 collèges (1700 élèves)
- 1 lycée (enseignement général, professionnel et technologique) (900 élèves)

EQUIPEMENTS CULTURELS

- Le Sud-Est Théâtre et l'espace André Bouquet (espace d'expositions) situés en centre-ville. Le Sud-Est Théâtre propose une programmation pluridisciplinaire d'environ 45 à 50 représentations annuelles, un des axes principaux étant la jeunesse. Il mène de nombreuses actions culturelles en direction des collèges et du lycée.
- Le conservatoire également situé en centre-ville ;
- Les Médiathèques sont composées de 2 sites : Médiathèque Jean Ferrat en centre-ville et Médiathèque René Fallet située au Val-Saint-Georges, ainsi que d'un médiabus itinérant ;
- La Maison des artistes Frida Kahlo (ouverture septembre 2018) sera destinée à la pratique des arts plastiques et aux expositions.

EQUIPEMENTS JEUNESSE

Les espaces jeunes proposent toute l'année des activités gratuites et diverses. Pendant les vacances scolaires, boxe éducative, sport féminin, football, coup de pouce devoir, danse, chorale, musique, sorties éducatives, numérique, séjours projets... et un programme éducatif riche et varié construit avec les jeunes est proposé.

- Service municipal de la Jeunesse
- Point information Jeunesse
- Maison pour Tous du Plateau
- Maison pour Tous de Triage
- Espace Jeunes de Sellier
- Espace Municipal Leopold Sedar Senghor
- Maison pour Tous Berthelot

La ville de Valenton

Valenton compte 14400 habitants. L'augmentation de sa population est rapide car un nouveau quartier qui jouxte les villes de Choisy-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges est en pleine expansion. Sa population est très jeune : 44% des habitants ont moins de 30 ans. Une autre ville est dans cette situation dans le département : Orly.

Une très forte proportion de cette population est issue de l'immigration récente ou plus ancienne. Des communautés importantes vivent à Valenton issues des pays méditerranéens - Algérie, Maroc, Tunisie et Turquie - pour l'immigration ancienne ; du Mali pour l'immigration récente ainsi que du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Bénin et aussi du Congo puis de Madagascar. Enfin on compte d'autres communautés issues de l'Inde du sud (Tamouls) ; de Moldavie, Roumanie, Ukraine, Slovaquie pour l'Europe de l'est et du centre ; et du Caucase. Une forte communauté antillaise est également présente.

QUARTIERS

Il y a deux quartiers prioritaires au sein de la commune :

- Un quartier intercommunal : Les Polognes/centre-ville et le plateau Saint Martin avec Villeneuve-Saint-Georges et Limeil-Brévannes ;
- Un quartier communal : Lutèce-Bergerie.

NB : ce quartier va faire partie du plan national de rénovation urbaine (ANRU)

Ce sont ces deux quartiers qui sont les plus denses en nombre d'habitants.

La ville est coupée en deux avec un quartier en pleine expansion au nord (Val Pompadour) séparé du centre-ville par une immense zone d'activité occupée par le SIAAP et Valtrans (stockage de voitures neuves). La circulation entre ce quartier et le centre-ville est difficile car il y a peu de transports en commun.

HABITAT

La Ville est au-dessus des moyennes des villes pour sa proportion en logements sociaux. Cependant, à l'exception d'une tour, les logements n'excèdent pas 4 étages et la ville est assez fournie en espaces verts. Elle s'est mise en devoir aujourd'hui de développer encore son parc de logements.

COMMERCES

Il n'y a pratiquement plus de commerces à Valenton. Ce secteur se résume à quelques boutiques d'alimentation, pharmacies, restauration rapide... Il n'y a ni librairie ni boutique de vêtements mais deux moyennes surfaces à sa périphérie.

TRANSPORTS

La ville n'a aucun arrêt métro ou RER.

Il faut prendre un bus (10mn en moyenne) pour atteindre l'une de ces gares.

Les bus n'ont pas une fréquence suffisante (une moyenne de 20mn entre chaque bus) cependant certains d'entre eux terminent leur service après minuit.

ECOLES

-5 groupes scolaires sur la ville qui se divisent en 11 écoles.

-1 collège qui explose en nombre d'élèves (660 élèves pour une capacité de 600), pas de lycée, pas d'autre école ou organisme de formation.

- 1 nouveau collège de même capacité doit ouvrir à la rentrée 2021. Il accueillera des enfants de Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et Limeil-Brévannes.

INSTITUTIONS

Quatre institutions d'accueil et de soin sont sur le territoire :

- Un important centre d'appareillage pour des adultes victimes d'accident ;
- Un centre d'accueil d'enfants poly-handicapés ;
- Un centre d'accueil pour des malades d'Alzheimer ;
- Un centre d'accueil pour des jeunes femmes victimes de violence.

ASSOCIATIONS

Les associations de la ville sont pour la plupart des associations communautaires qui apportent des aides logistiques et financières dans les pays d'origine. Il existe aussi des associations à vocation culturelle, d'enseignement, d'aide ou liées aux jardins familiaux. Les associations participent régulièrement à des actions organisées par la ville.

Trois associations majeures apportent des services particuliers sur Valenton :

- Un centre social
- Un club sportif
- Les restos du cœur

EQUIPEMENTS

La ville possède de nombreux équipements sportifs : 5 gymnases (2 grands, 3 petits), des city stades pratiquement dans chaque quartier.

- Un accueil de loisirs
- Un espace loisirs pour les jeunes de 12 à 16ans
- Un espace d'accueil pour les jeunes adultes
- Une mission locale
- Une salle familiale
- Une salle utilisable pour diverses activités
- Un espace d'exposition disponible uniquement d'avril à mi-novembre.

Une bibliothèque sur deux étages qui ne fait pas médiathèque, sans espace d'exposition et sans accès handicapés mais qui réalise de nombreuses actions en direction de la population.

SERVICE CULTUREL

Celui-ci n'a pas de locaux à proprement parler. Il œuvre dans des locaux qu'il partage avec les autres services et les associations. Il gère une salle de spectacle de 100 places avec une petite scène de 6,60m d'ouverture, 5m de profondeur, un proscenium de 2m30, sise dans le bâtiment du centre social. Cette salle sert à recevoir des artistes en résidence de création, des spectacles de la programmation, des ateliers de pratique artistique et aussi des événements de la Ville tels que des assemblées générales, des réunions associatives... Il met en place des actions culturelles pour toute la population : enfants, adolescents, adultes, personnes âgées sur les registres des arts et des sciences. Ses actions sont polymorphes et construites de façon à pouvoir croiser les populations, les savoirs, et multiplier les rencontres.

b. Les publics ciblés par le CTEAC

Concernant la population touchée par les actions artistiques et culturelles, les souhaits des trois villes sont :

- la priorisation du public adolescent jusqu'aux jeunes adultes : de 12 à 25 ans.
- Favoriser la mixité sociale et l'égalité fille/garçon pour développer le « vivre ensemble ».
- le projet devra toucher les jeunes en temps scolaire, et hors scolaire de manière privilégiée.
- la diversité de la population et des cultures est une richesse à valoriser dans les actions.

2. Thématique commune et objectifs

La corporalité en question

Plusieurs préoccupations ont émergé des 3 villes rassemblées au sein de ce CTEAC.

Ce territoire est traversé :

- par la diversité des populations et des cultures.
- par une densification urbaine qui transforme les villes et leurs usages.
- par la question des transports. Cette thématique génère un rapport violent à la ville (bruit et inconfort du fait des avions et des trains qui traversent le territoire et qui rythment le quotidien).

Face à ces constats nous souhaitons traiter d'une forme de rapport du corps à l'environnement, à l'urbain.

Nous constatons que les jeunes gens de nos territoires semblent avoir abdiqué dans la relation aux personnes extérieures, à leur cercle d'intimes. Cette situation est perceptible à travers leurs corps. S'il ne suffit pas de se redresser pour avoir confiance en soi, il est certain que cela contribue fortement à développer sa fierté, à affirmer sa différence et ses désirs, et la pratique artistique est un médium qui aide à se trouver, à se découvrir.

Les artistes requis sont invités à imaginer de quelle façon leur discipline, leur univers, leur esthétique peuvent rencontrer cette problématique et aider à la progression de jeunes gens vers leur émancipation.

Le corps engagé est une thématique ouverte qui s'adresse aussi bien au spectacle vivant en conviant la technicité exigeante des danseurs, à la prise de risque des circassiens dans leurs agrès, mais aussi à d'autres disciplines issues des arts plastiques ou de la vidéo. C'est l'intensité avec laquelle un interprète a traversé un texte, une image, un plateau, en interrogeant les rapports qui se mettent en jeu, c'est la volonté de créateurs de mettre la corporalité et le mouvement au cœur de leur travail. Le corps n'est plus une réalité fermée et délimitée, il est le reflet de notre culture, de notre imaginaire et d'une organisation sociale et politique.

Le corps engagé est une thématique qui croise toutes les disciplines et nous parle de la création, de l'interprétation et du rapport au public. Les pratiques artistiques dites urbaines, pour l'art qui s'exprime dans la ville, sont également les bienvenues.

Le CTEAC a pour objectifs généraux de :

- Développer les pratiques artistiques pour tous les adolescents et jeunes adultes du territoire en articulation avec le projet éducatif du territoire ;
- Faciliter l'accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire pour tous les adolescents et jeunes adultes, et, au-delà, pour leurs familles et leurs entourages;
- Renforcer les dynamiques de coopération culturelle entre les différents partenaires, les services de la ville et les habitants en s'appuyant sur l'expertise artistique et l'ancrage territorial des structures culturelles et socioculturelles de la collectivité ;
- Inscrire l'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de vie des jeunes, en créant une synergie de projet entre les temps scolaires, périscolaires et extra-scolaires (vacances scolaires et week-end inclus) via la mise en œuvre des orientations nationales concernant le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- Favoriser, tout au long de la résidence, les rencontres et passerelles entre les jeunes citoyens des trois villes et les artistes dans une logique d'échanges culturels et artistiques ;
- Permettre aux jeunes habitants des trois villes, l'appropriation d'une écriture artistique commune, vecteur d'émancipation.

3. Mise en œuvre de la résidence-mission

a. Définition

La résidence-mission du CTEAC se définit comme une résidence d'éducation artistique et culturelle. Elle repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, ou de l'équipe artistique et/ou professionnels de la culture, durant six mois consécutifs ou échelonnés.

Le présent appel à candidature vise à réaliser une résidence mission qui se déroulera entre novembre 2019 et juin 2020.

Si l'artiste ou la compagnie en a le désir et le temps et à la condition que cette résidence se déroule comme souhaitée et répond à toutes les attentes et conditions du CTEAC, elle pourra se poursuivre et se développer sur une seconde résidence de 6 mois entre octobre 2020 et juin 2021.

Cette résidence-mission s'adresse aux artistes soucieux de travailler au « frottement » des publics, et plus particulièrement des publics jeunes, afin de partager des expériences artistiques et humaines.

Les villes attendent un éventail de propositions créatives qui comprendront une réflexion amenée sur les trois villes appréhendées comme un tout territorial. La transversalité disciplinaire avec les projets déjà à l'œuvre sur le territoire - si cela s'y prête – est, à cet égard, encouragée.

Il est rappelé que la résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande de création.

b. Projets

Pour l'artiste-résident il s'agit de s'engager dans une démarche de transmission et d'échange donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexion, influences, expérimentations,...). Cette transmission s'appuie sur des formes d'interventions et d'actions très variées, selon l'établissement

participant : ateliers de pratique, appui à des processus de création en cours auprès de publics en amateur, expérimentations, performances de groupes, rencontres, etc. Ces actions ont pour objectifs de permettre aux publics ciblés d'acquérir une expérience originale et sensible de l'univers créatif de l'artiste. Du côté de l'artiste, elles sont une opportunité pour se nourrir des gestes créatifs présents sur le territoire.

Afin d'aboutir à l'élaboration d'actions co-construites avec les partenaires impliqués dans le dispositif, les artistes résidents devront travailler leurs projets en lien étroit avec l'équipe de coordination du CTEAC encadrée par l'opérateur principal, le Théâtre de Choisy-le-Roi.

c. Déroulement

La résidence-mission relevant du CTEAC repose sur une pleine disponibilité des artistes durant 6 mois répartis entre novembre 2019 et juin 2020.

Elle devra envisager une répartition équilibrée des actions sur les trois villes. Ce CTEAC attache une importance particulière à la déconstruction des « bandes », des clans qui regroupent les jeunes au sein d'une même ville et qui véhiculent violence et préjugés. Ces actions doivent permettre aux jeunes des trois villes de se rencontrer différemment, par le prisme de l'art et de la culture.

La résidence-mission se déroule en deux phases :

1 - Phase préparatoire, « le mois d'appropriation » : entre novembre et décembre 2019

D'une durée de 4 semaines environ (dans le créneau indiqué, et organisé par chacune des villes de résidence) le mois d'appropriation, en concertation avec les opérateurs de chaque ville, est constitué de rencontres avec les équipes de professionnels de l'éducatif, du temps périscolaires et extrascolaires (animateurs, éducateurs, médiateurs,...), des professionnels de la culture, du sport, de l'action sociale, etc.

C'est un temps privilégié au cours duquel les artistes en résidence-mission présentent aux équipes leurs recherches et leurs univers artistiques. Les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui, dans la démarche des artistes, leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de questionner les publics dont elles ont la responsabilité. Cette étape a pour objet de co-construire les actions envisagées avec les partenaires territoriaux.

Lors de cette première phase, les candidats retenus seront accompagnés par les opérateurs dans la rencontre avec les partenaires, la découverte du territoire, de ses dispositifs et de ses ressources.

Durant cette période d'appropriation, une grande disponibilité sera demandée aux artistes afin qu'ils puissent être présents sur l'ensemble des rendez-vous avec les partenaires dans un respect des temporalités et des agendas de ceux-ci.

Cette étape est déterminante et inhérente au bon déroulement de la résidence, elle permet aux artistes de s'imprégner du territoire et d'imaginer des formes de rencontres avec les jeunes - attachés ou pas à une structure - afin de constituer les groupes de participants au projet. L'objectif étant de se rapprocher des jeunes les plus éloignés de l'offre culturelle et conquérir ainsi de nouveaux publics.

2 - Phase de réalisation du projet et des actions, entre janvier et juin 2020.

Durant cette étape se coréalisent les actions selon l'agenda prévisionnel élaboré durant le mois d'appropriation.

Elles pourront se dérouler sur le temps scolaire, périscolaire et extra scolaire (week-end et vacances scolaires inclus). Une attention toute particulière aux actions menées durant les périodes de vacances sera attendue.

En parallèle, un parcours de sensibilisation et des actions de formation (rencontres, ateliers de pratique, etc.) conçus avec les artistes résidents, seront proposés aux professionnels encadrants (enseignants et professeurs, animateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la culture, etc.) afin de renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics respectifs.

4. Pilotage de la résidence-mission

L'opérateur ainsi qu'une personne dédiée au CTEAC dans chaque ville, devront guider chaque artiste résident dans sa découverte du territoire, assurer la coordination des partenariats, organiser, encadrer et accompagner la réalisation des actions.

Deux comités de suivi opérationnel seront organisés avec la DRAC d'Ile-de-France, le Rectorat représenté par le DAAC, les services de la culture, de l'éducation, de la politique de la ville et les opérateurs.

5. Calendrier des résidences

- **mercredi 24 juillet 2019** - Lancement de l'appel à candidature
- **lundi 14 octobre 2019 à midi (12:00)** – Clôture de l'appel à candidature
- **entre le 14 octobre et le 1er novembre 2019** – présélection des candidats sur dossier par les directions des trois villes et la
- **lundi 4 novembre 2019** - Audition des candidats présélectionnés par les directions à l'issue de laquelle l'artiste/compagnie sera retenue
- **entre le 4 et le 10 novembre 2019** - Retour aux candidats qui n'auront pas été sélectionnés
- **du lundi 4 novembre au vendredi 20 décembre 2019** - 1ère phase de la résidence, « mois d'appropriation » : rencontres avec les partenaires participants au projet - présentation des artistes/Cie et élaboration des projets.
- **de janvier à juin 2020** – Mise en œuvre de la résidence-mission

Un agenda prévisionnel des actions sera proposé à l'issue de la période d'appropriation. Il est à noter que les artistes devront se rendre disponibles, sur la période de réalisation, selon les agendas et temporalités des partenaires.

6. Conditions financières et moyens mis à disposition

DRAC : Allocation de résidence d'un montant de 30 000 € TTC

Apports complémentaires des villes de Choisy-le-Roi, Valenton, Villeneuve-Saint-Georges et autres financeurs en cours de validation pour arriver à un budget global du projet à hauteur de 60 000 € TTC.

7. Cadre juridique

Un contrat de résidence-mission spécifiant les engagements respectifs des villes, de l'opérateur et de l'artiste accueilli est signé avant le début de la résidence.

8. Candidature

Peut faire acte de candidature tout artiste professionnel, toute compagnie professionnelle ou professionnel(s) de la culture résidant en France ou à l'étranger. Le candidat doit avoir à son actif une activité de recherche et de création, une expérience significative dans le domaine de la pédagogie et /ou de la médiation, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Critères de sélection de l'artiste :

- Capacités à prendre en compte l'enjeu de mobilité et de croisement des publics.
- Intérêt et expérience en matière d'approche pluridisciplinaire
- Expériences en Éducation Artistique et Culturelle.
- Désir de mener des activités pédagogiques et expérience en matière de médiation et de restitution publique

Il est par ailleurs entendu que l'artiste doit maîtriser la langue française.

Les éléments à fournir sont :

- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble d'œuvres ou de travaux représentatifs de la démarche de la compagnie candidate ou de l'artiste candidat.
- Un *curriculum vitae* faisant état notamment des expériences pédagogiques de la compagnie ou de l'artiste.
- Une note d'intention relative au projet de CTEAC (premières intentions pédagogiques, artistiques et culturelles).
- Une note faisant état d'une expérience similaire qui explicitera les liens créés entre l'artiste et la population.
- Une liste des œuvres disponibles et du calendrier de leurs diffusions afin d'encourager les publics à découvrir les œuvres des artistes dans la mesure où celles-ci sont programmées à proximité géographique du territoire.
- Un planning des activités de la compagnie ou de l'artiste sur les périodes de septembre 2019 à juillet 2020.
- L'ensemble du dossier est à adresser - version papier et version électronique - aux adresses suivantes :
 - Par voie postale (en un seul exemplaire) :

Théâtre Paul Eluard

Direction

4 avenue Villeneuve Saint-Georges

94 600 Choisy-le-Roi

L'enveloppe sera cachetée et portera impérativement la mention « **Offre pour la résidence dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique. NE PAS OUVRIR.** »

- Par voie électronique (aux trois adresses indiquées) :

marie.combasteix@choisyleroi.fr

nadine.remy@ville-valenton.fr

emmanuelle.osoufsourzat@grandorlyseinebievre.fr

Date limite de réception des candidatures :

lundi 14 octobre 2019 à 12:00

9. Sélection

Les différentes candidatures reçues seront examinées par les directions des équipements culturels de chaque ville.

La sélection sera présentée aux élus à la Culture de chaque ville, au directeur régional des affaires culturelles d'Ile-de-France ou son représentant, si possible la DAAC du Rectorat de Créteil ou son représentant, ainsi que l'opérateur.

Les artistes, collectifs ou professionnels de la culture présélectionnés devront se rendre disponibles pour être auditionnés lors d'un entretien qui permettra d'explicitier la démarche artistique et culturelle et de préciser certains points.

Les artistes retenus seront avisés par courrier et mail. Ils devront se rendre disponible **dès le début du mois de novembre 2019** pour un premier échange avec les opérateurs et la ville, selon le calendrier proposé.

Pour plus d'information :

Théâtre de Choisy-le-Roi

Marie Combasteix, responsable de l'action culturelle et du jeune public

Tel : 01 48 90 01 76 – marie.combasteix@choisyleroi.fr

SudEst Théâtre – Villeneuve-Saint-Georges

Emmanuelle Osouf-Sourzat, Directrice

Tel : 01 43 89 21 18- emmanuelle.osoufsourzat@grandorlyseinebievre.fr

Service culturel de la ville de Valenton

Nadine Rémy, directrice

Tel : 01 43 86 37 60 - nadine.remy@ville-valenton.fr